

AVIS PUBLIC

AVIS est donné que le règlement RCA08-08-0001-118 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 6 août 2019, est en vigueur depuis le 29 août 2019, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 11 septembre 2019

Daniel Simon,
Secrétaire-substitut du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is given that by-law RCA08-08-0001-118 modifying by-law RCA08-08-0001 on zoning, adopted on August 6, 2019 is in force since August 29, 2019, date of issuance of the certificate of conformity to the Ville de Montréal Planning plan.

This planning by-law is filed at the Citizen's Office located at 777 Marcel-Laurin Boulevard, Saint-Laurent, at the disposal and for information of any interested person

Montréal, September 11, 2019

Daniel Simon
Secretary-substitute of the Borough Council